

## COURS DE DANSE...

### UNE TECHNIQUE SIMPLE :

Un pas en avant, puis quelques uns en arrière, puis d'autres sur le côté...

Elle peut être gracieuse...ou pas !

C'est donc la chorégraphie proposée par notre ministre de tutelle à Bercy.

### POISSON D'AVRIL ?

Que nenni...!

Une note diffusée dans les services le 29 mars 2024 avec application au 30 mars 2024, modifie les quantités de tabac admises achetées dans un autre pays de l'UE, par un particulier, pour ses besoins propres.

Habités aux pirouettes sur ces quantités admises, le Ministre et la presse annoncent en chœur que la limitation est terminée...

Sauf que la note est beaucoup plus subtile, et l'exercice pour les douaniers beaucoup plus compliqué !

En effet, au-delà de 4 cartouches, les douaniers pourront considérer que c'est du commerce, les contrôles sur le terrain vont être sympathiques pour les collègues !

**Surtout qu'il appartiendra aux collègues de le prouver...**

### FAIRE TOUJOURS PLUS AVEC TOUJOURS MOINS...

Sans compter que les «plans tabacs» se succèdent sans renfort, sans moyen, sans effectif, et s'ajoutent à tous les objectifs et les nouvelles réglementations.

En résumé, les douaniers ont eu 24h pour prendre connaissance d'une nouvelle réglementation, revenant aux anciens seuils modifiés puis adaptés puis corrigés puis annulés puis remis en place...CQFD !

À défaut de prendre des cours de danse, notre Ministre devrait apprendre à communiquer sans mettre ses agents en difficulté !

**Quant aux douaniers, ils attendent toujours la reprise des discussions sur la Surveillance, maintes fois promise...**

## Notre priorité, c'est vous !